

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Mes prochaines vacances »

Article 1 : Organisation

La société Eden Villages, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20.100.000 €, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 435 297 247, dont le siège social est situé Rue Louis de Broglie – 53810 Changé, ci -après dénommée "Société Organisatrice" organise un jeu avec obligation d'achat du 08 juillet 2023 au 3 septembre 2023 inclus. Ce jeu-concours est accessible sur le site internet www.mesprochainesvacances.fr à l'URL suivante : <https://www.mesprochainesvacances.fr>.

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM), disposant d'une adresse postale en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) et d'une adresse e-mail valide (ci après dénommée « le Participant »).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux de la Société Organisatrice et ses gestionnaires, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle, et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres Participants.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses e-mails différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant les informations fournies. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la ou les preuves d'achat originales attestant de la véracité des informations fournies et de disqualifier tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » (notamment en cas de triche ou de fraude), sans préjudice de toutes autres possibilités.

La participation au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité.

Des liens annonçant l'opération seront présents dans les stations participantes et sur le site internet du groupe Eden Villages, www.eden-villages.fr.

2.2 Modalités de participation

Le jeu est accessible du 8 juillet au 3 septembre 2023 inclus sur le site <https://www.mesprochainesvacances.fr>.

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, chaque Participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- Réaliser un achat Boutique, d'un montant minimum de dix euros (TTC) dans l'une des stations AVIA participantes (voir liste en annexe) afin d'obtenir un ticket disposant d'un code unique de jeu. 550 000 cartes de code seront distribuables sur toute la durée du jeu.

- Se rendre sur la page du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » sur le site <https://www.mesprochainesvacances.fr>.
- Renseigner le formulaire avec ses coordonnées personnelles : prénom, nom, email, téléphone portable, code présent sur le ticket remis (données obligatoires)
- Cocher la case « En cochant cette case, vous acceptez le règlement général de protection des données »
- Cliquer sur « Voir mon cadeau »

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération.

10 bulletins maximum répondant à ces critères seront acceptés par Participant (même nom, même prénom, même même numéro de téléphone) sera prise en compte.

La participation au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » est uniquement possible par Internet.

Toute participation par appel téléphonique, télécopie ou courrier postal ne pourra être prise en compte.

Le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » s'arrêtera au terme de la période définie à l'article 1. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, la société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La société Organisatrice se réserve également le droit de renouveler le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » à une date ultérieure.

Article 3 : Dotations

La dotation globale de l'opération est de :

- 50 séjours d'une semaine, valables durant la saison 2024 dans l'un des campings Eden Villages, hors juillet et août et hors semaines comprenant un jour férié, d'une valeur indicative unitaire de 450 euros TTC.
- 50 séjours de deux nuits, valables durant la saison 2024 dans l'un des campings Eden Villages, hors juillet et août et hors semaines comprenant un jour férié, d'une valeur indicative unitaire de 179 euros TTC.
- 50 séjours de une nuit en hébergement insolite (cabane dans les arbres, roulote, tente pêcheur, tente paillotte, tente Sahari), valables durant la saison 2024 dans l'un des campings Eden Villages, hors juillet et août et hors semaines comprenant un jour férié, d'une valeur indicative unitaire de 119 euros TTC.
- 400 locations de plancha offertes, à valoir pour tout séjour acheté dans un camping Eden Villages sur la saison 2024. La plancha devra être louée durant le séjour acheté. La valeur unitaire de ce lot est de 10 € TTC.
- 400 locations de wifi offertes, à valoir pour tout séjour acheté dans un camping Eden Villages sur la saison 2024. Le code Wifi devra être utilisé durant le séjour acheté. La valeur unitaire de ce lot est de 10 € TTC.
- 400 locations de draps, à valoir pour tout séjour acheté dans un camping Eden Villages sur la saison 2024. Le kit draps devra être loué durant le séjour acheté. La valeur unitaire de ce lot est de 12 € TTC
- 400 bons permettant un surclassement offert, permettant au client de disposer d'une chambre supplémentaire sans frais. Ces bons sont utilisables durant la saison 2024. La valeur unitaire de ce lot ne peut être indiquée, en raison de la spécificité de chaque hébergement et chaque période de réservation. L'utilisation de ce bon est sous réserve de disponibilité des stocks restants.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement ; elle correspond au prix public indicatif au moment de la mise en place du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs / partenaires à des circonstances imprévisibles et irrésistibles (force majeure), La société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Article 4 : Modalités de remise des lots

Aucun document ou photographie relatif à la dotation n'est contractuel. La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident survenant au gagnant ou à son entourage à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de l'article gagné.

La dotation est nominative ; elle ne pourra donc pas être attribuée à une autre personne que celle identifiée lors du jeu-concours. Chaque gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique à l'adresse mail qu'il aura indiqué sur son formulaire de participation au concours. Il disposera d'un délai de 30 jours à compter de la réception de cet e-mail pour confirmer par e-mail l'acceptation de son lot et son adresse postale complète. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Tout gagnant qui n'aurait pas répondu dans le délai imparti serait considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. Dans le cas où les gagnants se trouveraient dans l'impossibilité de bénéficier de leur gain ou à défaut de confirmation d'un gagnant dans le délai susmentionné, les Organisateur se réservent le droit de désigner un ou plusieurs suppléants.. Chaque gagnant recevra son lot à l'adresse électronique qu'il aura indiquée sur le formulaire de participation du concours et ce dans un délai de 60 jours à compter de leur désignation, sauf disposition légale plus favorable.

Les dotations ne pouvant être distribuées par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées d'un participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, seront conservées par la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du prix par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

Article 5 : Remboursement des frais de connexion

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par Participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances »: Eden Villages – Jeu « Mes prochaines vacances » - Rue Louis de Broglie – 53810 Changé, en joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- Un RIB ou RIP.

Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacte de la connexion. Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine, soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse, soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, la lecture du règlement général, la prise de connaissance des conditions du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et la participation au dit Jeu.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est incomplète ou formulée plus de 30 (trente) jours après la date de clôture du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances ». Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les Participants au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage. Les Participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Article 6 : Données à caractère personnel

6.1 Nature et finalités

Pour participer au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances », les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant : Prénom, Nom, Date de naissance, téléphone et adresse e-mail. Ces données désignées ci-après « Données » sont obligatoires.

A défaut, La société Organisatrice ne pourra pas traiter leur demande d'inscription et de participation au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances ».

Les Données sont collectées, traitées et utilisées aux seules fins suivantes :

- traiter les candidatures des Participants ;
- réaliser et veiller à la bonne exécution du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » ;
- identifier les gagnants du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et prendre contact avec eux aux fins de les informer ;
- diffuser, le cas échéant, les noms des gagnants ;
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelles ;
- enfin, se conformer aux lois et règlements applicables.

6.2. Responsable de traitement

Les Participants sont informés que leurs données à caractère personnel, recueillies dans le cadre de leur inscription au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » font l'objet d'un traitement informatique par Eden Villages qui est le responsable de traitement. Le responsable de traitement s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. Ils exigent de manière stricte de ses Prestataires Techniques qu'ils traitent les Données personnelles uniquement pour gérer les prestations de gestion du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » qu'ils lui demandent de réaliser, sur instruction documentée de leur part.

6.3. Destinataires des Données

Les Données personnelles collectées sont communiquées à la Société Organisatrice ainsi qu'à Portobello, prestataire, pour les besoins de l'organisation du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » Elles sont collectées, traitées et utilisées pour les seules finalités mentionnées ci-avant (6.1).

6.4 Durée de conservation

Les Données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et jusqu'au terme des prescriptions légales applicables aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense des Organisateur ou du Prestataire Technique.

6.5. Possibilité de conservation des données

Conformément au Règlement européen de la Protection des Données, l'internaute a la possibilité de laisser ses coordonnées à Eden Villages, afin d'être informé ultérieurement des offres et actualités commerciales de l'entreprise. Pour cela, il lui suffit de cocher la case « En cochant cette case, vous acceptez le règlement général de protection des données. ». L'internaute pourra se désabonner par la suite pour ne plus recevoir ces communications électroniques.

6.6. Droits des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n°2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits au concours disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant et du droit de définir des directives sur le sort des données personnelles les concernant.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Eden Villages – Jeu « Mes prochaines vacances » - Rue Louis de Broglie – 53810 Changé .

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL.

Article 7 : Limite de responsabilité

La participation au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances », à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, La société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où l'url du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » communiquée serait indisponible pendant la durée du Jeu-Concours. En effet, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu-Concours « Mes prochaines vacances », lié aux caractéristiques même d'internet ; dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La participation des joueurs au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un joueur entraîne son exclusion du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Tout formulaire d'inscription sur lequel les coordonnées du joueur seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, La société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances », au titre de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances ».

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision des Organisatrices sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site hébergeant le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances ». Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès des Organisatrices. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par joueur (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu-Concours « Mes prochaines vacances ».

Article 9 : Modification du règlement

La société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une nouvelle publication sur le site www.mesprochainesvacances.fr.

Article 10 : Exclusion

La société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-Concours « Mes prochaines vacances » qui y sont proposés sont strictement interdites.

Article 12 – Règlement

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Articles 13 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis au Tribunal de grande instance compétent dont dépend le siège social de la société organisatrice. Au préalable, tout différend entre La société Organisatrice et un participant fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement

devront être soumis, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Eden Villages – Jeu
« Mes prochaines vacances » - Rue Louis de Broglie – 53810 Changé.

STATIONS	Code Postal	VILLE
AIRE DE JAUNAY-CLAN	86130	JAUNAY-MARIGNY
AIRE DE SALBRIS-THEILLAY	41300	THEILLAY
AIRE DE BEAUNE LES MINES	87280	LIMOGES
AIRE DU SAUGON OUEST	33920	SAUGON
AIRE DU PAYS D'ARGENTAN	61150	ECOUCHE LES VALLEES
AIRE DES JARDINS DE VILLANDRY	37190	DRUYE
AIRE DE LA VENDÉE	85210	SAINTE-HERMINE
AIRE DU COMMINGES	31210	CLARAC
AIRE DE BEUZEVILLE-SUD	27210	BEUZEVILLE
AIRE D'HASTINGUES	40300	HASTINGUES
AIRE DE PORTE DES LANDES OUEST	40410	SAUGNACQ-ET-MURET
AIRE DE L'OCÉAN OUEST	40260	LESPERON
AIRE DE PORTE DES LANDES EST	40410	SAUGNACQ-ET-MURET
AIRE DU CHAVANON	19340	MERLINES
AIRE DE LA MAYENNE	53960	BONCHAMP LES LAVAL
AIRE DE SALBRIS LA LOGE	41300	THEILLAY
AIRE DES PORTES D'ANGERS-NORD	49112	VERRIERES-EN-ANJOU
AIRE DE CHÂTELLERAULT-USSEAU	86100	ANTRAN
AIRE JARDIN - CAUSSES DU LOT	46240	LABASTIDE-MURAT
AIRE DE CORBIÈRES SUD	11700	CAPENDU
AIRE DE SAUGON-EST	33920	SAUGON
AIRE DE CORBIÈRES-NORD	11700	CAPENDU
AIRE DE GARONNE	82210	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
AIRE DE BEDENAC EST	17210	BEDENAC
AIRE DE BEDENAC OUEST	17210	BEDENAC
AIRE DES JONCS	44340	BOUGUENAI
AIRE DE SERVICE ROCADE PHÉRIPIÉRIQUE SUD	33170	GRADIGNAN
AIRE D'HILLION	22120	HILLION
AIRE DE LA PRAIRIE	78550	MAULETTE-HOUDAN
AIRE DU VAL RAYMOND	78550	MAULETTE-HOUDAN
AIRE DES MONTS DE GUÉRET	23000	ST SULPICE le GUERETOIS
LA CROIX DE BONNERVAUD	56450	THEIX
RTE DE CERTÉ	44570	TRIGNAC
ALLIER DOYET	03170	DOYET
ALLIER SAULZET	03170	DOYET
ALLIER SAULZET RESTAURATION	03170	DOYET
AUTHEZAT	63114	AUTHEZAT

CRETS BLANCS	74570	THORENS LES GLIERES
CREUX MOREAU	21360	BLIGNY-SUR-OUCHÉ
FONTANELLES	74600	SEYNOD
GROISY	74570	GROISY
ISLE D'ABEAU	38080	L'ISLE D'ABEAU
LA LOIRE	42510	NERONDE
MAGNY-COURS	58470	MAGNY-COURS
MONTMARAULT		
PASSY	74190	PASSY
PLAINE DU FOREZ	42600	MAGNEUX HAUTE RIVE
POULET DE BRESSE	71480	DOMMARTIN LES CUISEAUX
ROMAGNIEU	38480	PONT-DE-BEAUVOISIN
SAINT NAZAIRE LES EYMES	38330	SAINT NAZAIRE LES EYMES
SEREZIN	69360	SEREZIN-DU-RHONE
VALLEIRY	74520	VALLEIRY
VEYRE	63960	VEYRE-MONTON
CHAMP ROLAND	02190	GUIGNICOURT
GLANON	21250	SEURRE
HAVRINCOURT	62147	HERMIÉS
LA RESERVE	89116	PRECY-SUR-VRIN
LANGRES NOIDANT	52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
LANGRES PERROGNEY	52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
MAISON DIEU	89420	SCEAUX
MONT DE NIZY	02190	JUVINCOURT-ET-DAMARY
MONTIGNY LE ROI	52140	VAL DE MEUSE
SAINT LEGER	62128	SAINT LEGER
SAVERNE	67700	ECKARTSWILLER
TARDENOIS NORD	02130	FRESNES EN TARDENOIS
TARDENOIS SUD	02130	FRESNES EN TARDENOIS
VAL DE MEUSE	52140	VAL DE MEUSE
VALMY LE MOULIN	51800	VALMY
VALMY ORBEVAL	51800	VALMY
AUBIGNOSC	04200	AUBIGNOSC
FABREGUES	34690	FABREGUES
LA PALME EST	11480	LA PALME
LATITUDE 45	26600	PONT-DE-L'ISERE
MARGUERITTES	30230	MARGUERITTES
MEYRARGUES	13650	MEYRARGUES
PORTES-LES-VALENCE	26800	PORTES-LES-VALENCE
ROUSSET	13790	ROUSSET
SORGUES	84704	SORGUES

VIDAUBAN SUD

83550

VIDAUBAN